

L'an deux mil seize le douze septembre à vingt heures

Le conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Armelle NICOLAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 septembre 2016

Etaient présents :

Mesdames NICOLAS Armelle – DEVERNAY Florence – AUFFRET Solen – BARGUIL Betty – LE STUNFF Catherine
RIO Marie-Pierre – PÉRENNEC Colette – GUYONVARCH Françoise – HOREL Nathalie - LE BOUILLE Laurence (entrée pour les points 1 à 12) – ROSIN Murielle – LE GARREC Virginie - LE TOULLEC Catherine – CHAULOUX Francette
HAURANT Annick

Messieurs BENOIT Christophe – LÉAUTÉ Jean-Marc – LE RAY Bertrand – NICOL Raymond - LEVEN Jacques
LÉCHARD Maurice – LE SÉNÉCHAL Serge – LE NOZAHIC Bruno – LE TOUZO Thierry - LARVOR Erwan – PÉRAN Yves

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Messieurs LE BOURLOUT Pascal – LE BOURDONNEC Christian – LABESSE Jean-Michel

Madame LE BOUILLE Laurence (a donné un pouvoir à Solen AUFFRET pour l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 Juillet 2016).

Absent(s) excusé(s) : -----

Monsieur Bertrand LE RAY a été élu secrétaire

A Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Bertrand LE RAY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

B Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2016

§ § § §

Monsieur Pérán au nom de Monsieur le Bourdonnec souhaite que soient apportées deux corrections au compte-rendu :

Point numéro 11, 2^{ème} paragraphe :

Au lieu de « Monsieur Le Bourdonnec s'inquiète des personnes vivant la fracture numérique et qu'il serait bon d'avoir un positionnement affiché en baissant la barrière sur la fracture numérique et aider ainsi les administrés dans les démarches dont la dématérialisation tend à se généraliser. », il souhaiterait « Monsieur Le Bourdonnec s'inquiète des personnes vivant la fracture numérique et qu'il serait bon d'avoir un positionnement affiché en **levant** la barrière sur la fracture numérique et aider ainsi les administrés dans les démarches dont la dématérialisation tend à se généraliser. »,

Il regrette de plus que point 13, sa boutade ait été reprise et de plus pas de la manière dont il l'avait exprimé.

Madame Le Maire rappelle que les élus de l'Opposition avaient demandé que les comptes rendus fassent apparaître le plus grand détail.

Madame Haurant considère alors que la tirade de Madame Le Maire relative à l'article de presse du CAEC n'a pas été reprise dans son intégralité.

Madame Le Maire avoue ne pas se rappeler du détail de ce qui avait été dit mais réaffirme qu'à partir de 2017, le vote de l'ensemble des subventions se ferait en un débat et en un seul conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité

§ § § §

C Dossiers :

Arrivée de Madame Le Bouille.

1. FINANCES

Décision modificative n°2 – Budget Ville 2016

§ § § §

Délibération adoptée à la Majorité (23 Pour, 6 Abstention)

§ § § §

